



**LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, LES  
PERSONNELS DE CONTROLE, LES  
MAGISTRATS DE LA CHAMBRE  
TERRITORIALE DES COMPTES DE  
POLYNESIE FRANCAISE**

## **APPEL POUR LA SAUVEGARDE DU CONTROLE FINANCIER LOCAL**

Après son rejet par le Sénat le 18 octobre dernier, les députés examineront en dernière lecture, le 16 novembre 2011, ce qui reste du projet de réforme des juridictions financières, inclus par détournement de procédure dans le texte relatif à la répartition des contentieux. A l'instigation du Premier président de la Cour des comptes, le Gouvernement a décidé de supprimer, si ce texte était adopté, au minimum un tiers des chambres régionales des comptes (CRC) et de mettre les survivantes à la diète en réduisant dans des proportions inacceptables le portefeuille des comptes des collectivités territoriales qu'elles contrôlent. La révision générale des politiques publiques (RGPP) est sur le point de frapper de façon particulièrement absurde les juridictions financières locales dont le rôle est essentiel pour veiller au bon emploi des fonds publics et pour réguler les excès de la démocratie locale.

Sans les chambres régionales et territoriales des comptes, que serait-il advenu des très graves manquements constatés dans la gestion de plusieurs collectivités locales ces dernières années en Polynésie française, en Nord-Pas de Calais, en Languedoc-Roussillon ou encore en Ile de France ?

Compte tenu de l'ampleur de la décentralisation, le contrôle de la régularité et du bon emploi des deniers publics est un contrepois indispensable pour garantir la démocratie. Il est encore plus indispensable en cette période de crise financière et de recherche de maîtrise de l'ensemble des dépenses publiques pour les consacrer à ce qui est le plus utile. Si elle devait être définitivement votée le 16 novembre, la réforme qui prévoit la réduction du nombre et des compétences des CRC ruinerait ce contrôle essentiel pour les citoyens.

Pour sauver le contrôle financier local, à l'heure où les autres contrôles exercés par l'Etat se dissolvent sans aucune contrepartie, pour conforter les CRC dans leurs missions régulatrices de la Décentralisation, une grande journée d'action est organisée le lundi 14 novembre 2011 au sein de toutes les chambres régionales et territoriales des comptes.

**Même si la chambre territoriale des comptes de Polynésie française n'est pas concernée par le mouvement de fermetures qui touchera, dans un premier temps, les plus petites chambres métropolitaines, les personnels administratifs, de contrôle et les magistrats de la CTC se déclarent solennellement solidaires du mouvement pour la préservation du contrôle financier local.**